



Pour la première fois en France, une infrastructure routière risque de nous être interdite.

Depuis 1995, le règlement de concession du Tunnel Est de l'A86, prévoit qu'il sera réservé aux véhicules légers ne dépassant pas deux mètres de hauteur, **interdit** aux véhicules fonctionnant au GPL, à ceux transportant des matières dangereuses, ainsi qu'**aux deux roues motorisés**.

Aucune justification écrite n'a jamais été fournie malgré les nombreuses demandes de la FFM C78. Les arguments avancés sont : " le motard est un facteur de stress pour les autres usagers de la route. Et sa hauteur risque de dépasser les 2 mètres s'il conduit debout sur ses cale pied ! ! ! ! !

Un dossier argumenté a été présenté devant la Commission Interministérielle chargée du suivi du règlement de l'A86, et plusieurs courriers ont déjà été envoyés au Ministre de Tutelle Mr Perben, **afin d'obtenir l'annulation de cette interdiction**.

Mais le Président de la Commission impose la loi du silence...

Cette interdiction scandaleuse, injustifiée et soigneusement cachée depuis 1995, fera jurisprudence si elle est appliquée...

***Notre liberté de circulation
est gravement menacée !***

Aidez-nous en nombre à défendre nos droits et la démocratie,
envoyez individuellement et en masse au Ministre de Tutelle
la **lettre pétition** téléchargeable sur notre site www.ffmc78.org



Pour tout renseignement : www.ffmc78.org rubrique mise à jour - Tél. : 06 63 91 65 28